



Communiqué de presse

Biodiversité d’Outre-mer : une exceptionnelle richesse et une responsabilité mondiale de la France pour la protection de la planète

- 19 décembre 2013 –

Le Comité français de l’UICN publie « Biodiversité d’outre-mer » un ouvrage de référence présentant les dernières connaissances scientifiques sur la biodiversité terrestre et marine des collectivités françaises d’outre-mer ainsi que les actions mises en œuvre pour la protéger. Grâce à la contribution de plus de 150 experts, il permet de mesurer les efforts accomplis depuis dix ans¹ et de souligner les défis restant à relever pour la conservation de la biodiversité.

Un atout exceptionnel, des responsabilités internationales

Les collectivités d’outre-mer abritent des richesses naturelles exceptionnelles : l’un des plus importants sites de ponte du monde pour les tortues luth en Guyane, des colonies de millions de manchots dans les archipels de Crozet et de Kerguelen (TAAF), des hauts lieux de reproduction pour les baleines à bosse à Mayotte, la deuxième plus grande barrière de récifs coralliens au monde en Nouvelle-Calédonie... Grâce aux outre-mer, la France possède le 2^{ème} domaine maritime mondial incluant 55 000 km² de récifs coralliens et lagons, soit environ 10 % de la superficie mondiale. Les outre-mer sont caractérisés par leurs très forts niveaux d’endémisme : plus de 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires endémiques à la France sont ultramarins. Cette spécificité implique une responsabilité de premier plan pour la France : si les espèces disparaissent de ces territoires, elles disparaissent de la planète.

Les Outre-mer aux premières loges de la crise mondiale de la biodiversité

Revers de la médaille, la France se place au sixième rang des pays hébergeant le plus grand nombre d’espèces mondialement menacées selon la Liste rouge de l’UICN publiée en 2013. Cette situation est principalement due aux collectivités françaises d’outre-mer comme la Nouvelle-Calédonie, troisième place mondiale pour le nombre de reptiles menacés, ou la Polynésie française, territoire avec le plus grand pourcentage d’espèces d’oiseaux menacées ou éteintes. Les outre-mer sont en effet confrontés aux 5 principales menaces touchant la biodiversité : dégradation des milieux naturels, surexploitation des espèces, espèces exotiques envahissantes, pollutions et changement climatique.

Des efforts de conservation en 10 ans... à poursuivre et amplifier

Pour protéger ce patrimoine, de nombreuses aires protégées ont été créées : deux Parcs nationaux à La Réunion et en Guyane, la plus grande Réserve naturelle nationale dans les TAAF, deux Parcs naturels marins à Mayotte et dans les îles Glorieuses... Ainsi, en dix ans, la superficie cumulée totale des aires protégées en outre-mer a été multipliée par 10. De plus, les inscriptions du lagon de Nouvelle-Calédonie et des Pitons, cirques et remparts de La Réunion sur la liste des biens naturels au Patrimoine mondial de l’UNESCO témoignent de la reconnaissance internationale de ces hauts-lieux de biodiversité. Pour autant, le réseau des aires protégées, marines et terrestres, doit poursuivre son extension et les moyens nécessaires doivent être accordés pour assurer une gestion efficace de ces espaces.

¹ « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d’outre-mer », première synthèse globale publiée par le Comité français de l’UICN en 2003

Depuis 2003, la prise en compte des enjeux ultramarins dans les politiques de la biodiversité s'est améliorée au niveau national, comme en témoigne la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, et au niveau européen grâce au financement par la Commission européenne de trois récents appels à projets dédiés à la biodiversité des outre-mer dotés chacun de 2 millions d'euros. Malgré ces signes encourageants, il reste encore à construire une véritable politique européenne pour la biodiversité des outre-mer dotée d'un financement pérenne. Sur le territoire national, les défis de l'intégration de la biodiversité dans les autres politiques, comme celles liées à l'exploitation minière et pétrolière ou à la construction d'infrastructures et l'urbanisme restent majeurs. L'implication des collectivités locales est cruciale sur ces sujets et pour la mise en place de stratégies territoriales pour la biodiversité, comme c'est le cas en ce moment à Mayotte.

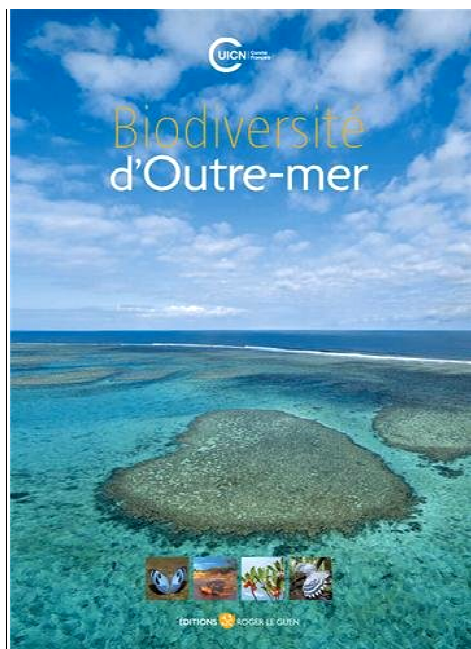
Le réseau des acteurs de la biodiversité dans les collectivités d'outre-mer s'est structuré donnant lieu à la mise en place de nouveaux programmes de conservation mais les financements des associations de protection de la nature, acteurs essentiels, doivent être consolidés et accrus. Plus globalement, un renforcement des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des politiques de la biodiversité est nécessaire pour répondre efficacement aux enjeux de conservation.

Grâce aux outre-mer, la France porte une responsabilité de premier plan au niveau mondial pour enrayer l'extinction de la biodiversité. Elle doit accentuer ses efforts dans ces territoires si elle veut atteindre les objectifs d'Aïchi en 2020 et respecter ses engagements internationaux auprès de la Convention sur la diversité biologique.

Contacts :

Aurélié Bocquet, Chargée de programme "Outre-mer"
Tel. 01 40 79 38 58 / 06 23 65 76 18 / aurelie.bocquet@uicn.fr

Sébastien Moncorps, Directeur
Tel. 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29 / sebastien.moncorps@uicn.fr



Biodiversité d'Outre-mer

ISBN : 978-2- 915964-06-6
Editions Roger Le Guen

Ouvrage coordonné par Olivier Gargominy et Aurélié Bocquet

Coédité par les éditions Roger Le Guen et le Comité français de l'UICN avec le soutien du Ministère des Outre- mer, du Centre National du Livre, de l'Office National des Forêts et de la Fondation Nature et Découvertes.

Prix de vente : 45 €

En vente en librairie ou auprès du Comité français de l'UICN (uicn@uicn.fr)